



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^{ème} séance du mardi 30 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/26 de la Municipalité du 20 juin 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Mathilde Maillard « Centre-ville apaisé passe par la propreté ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Pauline Blanc « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ilias Panchard « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trente septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :